

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Turbogrip

UFI: JQ52-C9N7-R7R8-SKV0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Usage professionnel de lessives pour le lavage du linge

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: T1TAN GmbH
Rue: Johann-Neusch-Passage 1
Lieu: D-79336 Herbolzheim
Téléphone: +49 761 887 911 500
E-mail: support@t1tan.com
Interlocuteur: Vertrieb
E-mail: support@t1tan.com
Internet: <https://fr.t1tan.com/products/turbogrip>
Service responsable: Vertrieb

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 030-30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Ne confier au centre de recyclage que les récipients entièrement vides.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 2 de 14

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	alkylbenzènesulfonate de sodium			5 - < 10 %
	932-051-8		01-2119565112-48	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)			1 - < 5 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
64-17-5	Ethanol			1 - < 5 %
	200-578-6			
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts			1 - < 5 %
	931-296-8		01-2119488533-30	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			< 0,1 %
	200-143-0		01-2119980938-15	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H312 H302 H315 H318 H335 H400 H410			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			< 0,1 %
	201-159-0		01-2119457290-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	932-051-8	alkylbenzènesulfonate de sodium	5 - < 10 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000 mg/kg		
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2870 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10		
64-17-5	200-578-6	Ethanol	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		
97862-59-4	931-296-8	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2335 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 4 - < 10		
52-51-7	200-143-0	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	< 0,1 %
	dermique: DL50 = 1600 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1		
78-93-3	201-159-0	butanone; méthyléthylcétone	< 0,1 %
	par inhalation: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2193 mg/kg		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 3 de 14

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface amphotères, parfums (Benzyl salicylate, Hexyl cinnamal, Limonene, Linalool), agents conservateurs (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, Benzisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 4 de 14

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionnel de lessives pour le lavage du linge

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
78-93-3	2-Butanone; Méthyléthylcétone	Méthyléthylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	alkylbenzènesulfonate de sodium			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	85 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	6 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	42,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,425 mg/kg p.c./jour
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	2750 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	175 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	52 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	15 mg/kg p.c./jour
64-17-5	Ethanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	950 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	114 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	87 mg/kg p.c./jour
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	12,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	44 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	13,04 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
	alkylbenzènesulfonate de sodium	
Eau douce		0,268 mg/l
Eau de mer		0,0268 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,1 mg/kg
Sédiment marin		8,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		5,6 mg/l
Sol		35 mg/kg
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,9168 mg/kg
Sédiment marin		0,09168 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10000 mg/l
Sol		7,5 mg/kg
64-17-5	Ethanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		720 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts	
Eau douce		0,013 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,1 mg/kg
Sédiment marin		1,11 mg/kg
Sol		0,85 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Recommandation:

Gants de protection (EN 374)

Matériau approprié:

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 7 de 14

Temps de pénétration > 480 min
 NBR (Caoutchouc nitrile)
 Epaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm
 Temps de pénétration > 480 min

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		6,2
Hydrosolubilité:		facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants		non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,026 g/cm ³
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	24 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 8 de 14

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	alkylbenzènesulfonate de sodium				
	orale	DL50 5000 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)				
	orale	DL50 2870 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OECD 402
64-17-5	Ethanol				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat		OCDE 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >124,7 mg/l	Rat		OCDE 403
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts				
	orale	DL50 2335 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 1600 mg/kg	Rat		
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone				
	orale	DL50 2193 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 20 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 10 de 14

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 11 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	alkylbenzènesulfonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6,3 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 27 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,27 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
64-17-5	Ethanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15300 mg/l	96 h	Tête de boule		ECHA / IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		ECHA / IUCLID
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,6 mg/l	9 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		ECHA / IUCLID
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,11 mg/l	96 h	Pimephales promelas		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,4 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,135 mg/l	37 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,6 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus		OCDE 211
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,3 mg/l	21 d			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,068 mg/l	72 h	Anabaena flos aqua		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,04 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,61 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 215
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0025 mg/l	3 d	Anabaena flos aqua		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,06 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 11 mg/l)	3 h	Boue activée		OCDE 209

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 12 de 14

78-93-3	butanone; méthyléthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3200	96 h	Tête de boule	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1972	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5091	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	alkylbenzènesulfonate de sodium			
	OCDE 301A	70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)			
	OCDE 301A	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
64-17-5	Ethanol			
	OCDE 301E	94 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts			
	OCDE 301B	91,6 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol			
	OCDE 301B	>70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone			
	Biodégradation	98 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfated, sodium salt (> 1 < 2,5 mol EO)	0,3
97862-59-4	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 acyl derivs., inner salts	2,0 - 5,1
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	0,38
78-93-3	butanone; méthyléthylcétone	0,3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	Ethanol	0,66		
52-51-7	2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	3,16		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 13 de 14

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

No dangerous good in sense of these transport regulations.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

No dangerous good in sense of these transport regulations.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 3,621 %

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Turbogrip

Date de révision: 22.06.2022

Code du produit: 4000049-17

Page 14 de 14

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)